

RÈGLEMENTS DU CLUB

Les points rayés du document représente les changements dû aux mesures sanitaires émises afin de combattre la propagation de la COVID-19 et seront maintenu pour l'entièreté de la saison 2020-2021

- Tous les patineurs et administrateurs doivent être membres en règle de Patinage Canada.
- ~~À moins de payer une parcelle,~~ le patineur doit patiner uniquement sur les périodes auxquelles il s'est inscrit.
- Un patineur qui n'a pas entièrement acquitté ses frais d'inscription ne peut pas participer aux activités.
- Le Club se réserve le droit d'annuler toute activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant et/ou que les disponibilités de glace changent.
- Toute annulation de glace en raison d'un événement externe ou météorologique ne peut pas faire l'objet d'une reprise sur une autre session ou d'un remboursement. Le club fera tout dans son pouvoir afin d'accommoder ses membres le cas échéant.